



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 6208<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 29 octobre 2009,  
à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 6208<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 29 octobre 2009, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Exposé du Président de la Cour internationale de Justice".

Comme convenu lors de consultations préalables, le Président a, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, invité le juge Hisashi Owada, Président de la Cour internationale de Justice, à participer à l'examen de la question.

Les membres du Conseil et le juge Owada ont eu un échange de vues. »

---

